

Archives notariales

PARTAGES

1633

Aubière

Partages de 1633

Vous trouverez ci-dessous le seul *partage* qui a été passé entre Aubiérois ou autres par devant maître Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1633.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1633-01-12_Partage entre Ribeyre Clauda, Louise et Jehanne, sœurs

Partage du 12 janvier 1633 entre François Gioux, fils à Jacques le jeune, au nom de mari et seigneur des biens dotaux de Louise Ribeyre sa femme pour lui en ladite qualité d'une part, Guillaume Gioux, son frère, fils audit Jacques, aussi au nom de mari et seigneur des biens dotaux de Jehanne Ribeyre sa femme, pour lui d'autre, et Gilbert Phelut, habitant de la ville de Montferrand, en qualité de mari et seigneur des biens dotaux de Clauda Ribeyre sa femme, pour lui en ladite qualité d'autre partie.

Lesquelles parties et chacune d'elles ont reconnu et confessé être ce jourd'hui venu en division et partage des biens qui étaient entre eux communs et indivis et qui leur avaient été donnés et constitués par leurs contrat de mariage faits et passés entre eux et leurs femmes ; ladite constitution faite par Ligier Ribeyre leur oncle et tuteur et de même qu'il leur avait donné et délaissé par feu Jacmet Ribeyre son frère et père desdites femmes par le testament et ordonnance de sa dernière volonté, desquels biens lesdites parties ont dit avoir fait trois lots et fait mettre au sort par un jeune enfant.

Le premier desquels est advenu et appartiendra audit François Gioux audit nom ci-présent :

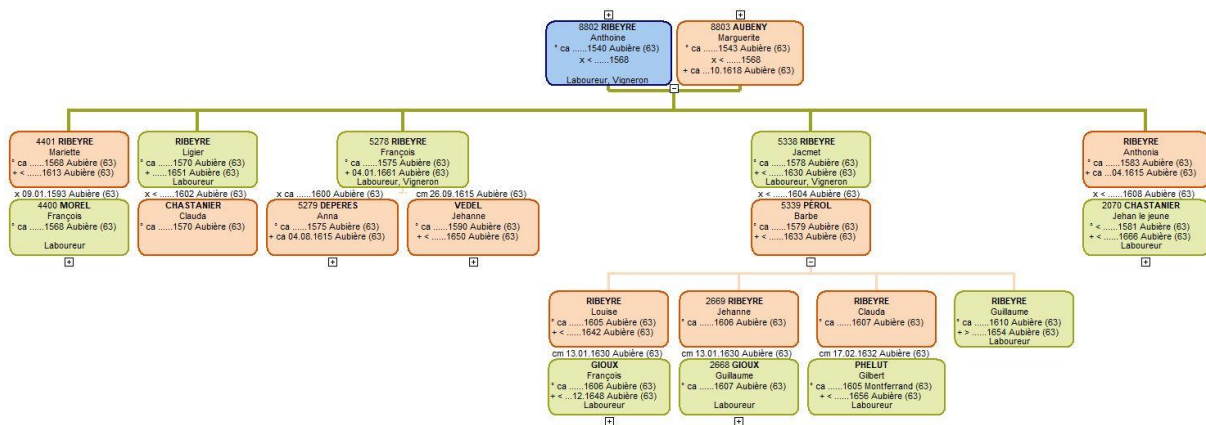
- ♦ Un petit verger planté d'arbres francs situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Champs contenant trois coupées de terre, joignant le verger de la dame de Sainte-Claire de jour et le verger d'Anthoine Bonnabry par sa femme d'autre ;
- ♦ Plus trois œuvres de vigne en ladite justice et au terroir de la Badde joignant la vigne de Guillaume Mazin à cause de sa femme de jour et bize, et la vigne de Pierre Boyer d'autre ;
- ♦ Plus une autre vigne en ladite justice et au terroir de las Plantadas de deux œuvres joignant la terre de Jehan Pironnet à cause de sa femme d'une part, et la vigne de Parrette Brun d'autre partie ;
- ♦ Plus la tierce partie d'une terre du côté de jour contenant ladite terre trois éminées, qui est pour la portion dudit François, une éminée joignant l'autre parcelle de ladite terre du côté de nuit advenue audit Guillaume, l'éminée de bize et la terre de Claude Beney de jour ;
- ♦ Plus une autre vigne en ladite justice et terroir contenant une œuvre joignant la vigne dudit Ligier Ribeyre de jour, et la vigne de François Ribeyre d'autre.

Et au lot part et portion dudit Guillaume Gioux est advenu et appartiendra audit nom :

- ♦ Une quartellée de terre en ladite justice et au terroir de las Faissas joignant le grand chemin de midi et la terre d'Anthoine Degironde de jour et bize ;
- ♦ Plus une vigne en ladite justice et au terroir de la Badde contenant une œuvre et demie joignant la vigne de Blaise Chossidon de bize, et la vigne de Sr Jehan Eyrauld d'autre ;
- ♦ Plus une autre vigne an ladite justice et terroir de las Plantadas contenant une œuvre joignant la vigne de Ligier Ribeyre de nuit et midi et la vigne de ladite Brun d'autre partie ;
- ♦ Plus une autre vigne en ladite justice et terroir du Puy contenant une demi-œuvre joignant la vigne de Ligier Ribeyre de nuit et la vigne advenue audit Phelut de bize ;

- ◆ Premièrement, une vigne située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Bezou contenant deux œuvres, joignant le chemin allant de Clermont à Yssuire de nuit et la vigne de Chatard Mallet d'autre ;
- ◆ Plus une autre vigne en ladite justice et au terroir du Puy contenant demi-œuvre joignant la vigne de Ligier Ribeyre et la vigne advenue audit Guillaume de midi ;
- ◆ Plus une autre vigne dans ladite justice et au terroir de la Badde, contenant une œuvre, joignant le chemin de nuit et la vigne de Blaise Chossidon d'autre ;
- ◆ Plus une autre vigne en ladite justice et au terroir de las Plantadas, contenant une œuvre et demie joignant la vigne dudit Ribeyre d'une part, et la terre dudit Pironnet d'autre partie ;
- ◆ Plus l'autre éminée de terre de la susdite terre ci-devant confinée, joignant la portion advenue audit Guillaume du côté de jour, et la terre de Marguerite Mazen d'autre partie. Lesdits héritages aux ces et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy ; promettant lesdites parties réciproquement lesdits biens ainsi partagés d'en garantir et défendre envers et contre tout...

Fait audit Aubière maison du notaire soussigné, en présence de Ligier Ribeyre, Jacques Gioux le jeune et Anthoine Aubeni borrand dudit Aubière, qui n'ont su signer ni les parties aussi, le 12^{ème} jour de janvier 1633 avant midi ; et a signé Jehan Pironnet [JPyronnet] (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 49 - A.D. 63).



Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2026).
 Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.